

## Le projet PAERPA

# Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie

### Description

Le projet PAERPA est un projet pilote conduit par l'Agence Régionale de Santé Lorraine et mené sur le territoire du Grand Nancy (20 communes). Les objectifs sont :

- Accroître la pertinence et la qualité des soins et des aides dont bénéficient les personnes âgées
- Améliorer l'efficacité de la prise en charge des personnes âgées dans une logique de parcours de santé

Ces **objectifs** peuvent se décliner en trois thématiques :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé de personnes âgées en risque de perte d'autonomie
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs

Pour ce faire, les professionnels de santé impliqués dans l'accompagnement d'une personne éligible au dispositif se regroupent, sous réserve du consentement de la personne concernée, au sein d'une **Coordination Clinique de Proximité (CCP)**, composée du médecin traitant (indispensable), de l'infirmier(ière) libéral(e), d'un(e) pharmacien(ne) d'officine et d'un masseur-kinésithérapeute si besoin.

Ensemble, ils identifient les **problématiques** existantes et définissent en fonction des désirs de la personne et de l'offre sur le territoire, des **objectifs partagés** pour prévenir la perte d'autonomie et améliorer l'état de santé de la personne concernée, éviter une hospitalisation non justifiée ou encore accompagner son retour à domicile....

Ces objectifs partagés avec la personne et les intervenants sont définis dans un plan d'action, le **Plan Personnalisé de Santé (PPS), initié et validé par le médecin traitant**. Le PPS donne lieu à un suivi régulier et est réévalué au minimum une fois par an.

Tout professionnel peut contacter la **plateforme d'accueil CTA** (Coordination Territoriale d'Appui) pour :

- avoir un appui quant à l'orientation de la personne vers des **expertises** (gériatrique, psychiatrique, sociale, ETP...)
- être **orienté vers les ressources** du territoire
- obtenir un **soutien** quant à la **réalisation et au suivi de PPS** (avec centralisation des informations)
- **déclencher les prestations** de droit commun ou supplémentaires PAERPA

### Démarches à effectuer par les professionnels

Prendre contact avec la plateforme d'accueil CTA (Coordination Territoriale d'Appui) :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00

### Notes

---



---



---

#### Conditions :

- Etre âgé(e) de 75 ans et plus
- Résider en sur la Communauté Urbaine du Grand Nancy
- Présenter un risque potentiel de perte d'autonomie nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels

#### Délai de mise en place / durée

En fonction des besoins de la personne

Pour mieux comprendre

**N° unique d'accueil CTA : 03.55.68.50.90**